



### Déclaration liminaire du SNALC à la FSSSCTA du mercredi 4 octobre 2023

La reprise a eu lieu il y a un mois et, déjà, de nombreux personnels sont en tension et s'inquiètent de leur capacité à faire leur travail correctement. Vous allez nous dire que la rentrée, de votre point de vue, s'est bien passée. Le SNALC reconnaît que certaines des décisions prises par notre nouveau ministre vont dans le bon sens, qu'il s'agisse de sa position très claire concernant la loi du 15 mars 2004 ou du déplacement en juin des épreuves de spécialité. Pour le reste, nous avons l'impression de ne pas vivre sur la même planète que Gabriel ATTAL. La revalorisation tant attendue n'est toujours pas au rendez-vous et ce n'est pas en annonçant plusieurs fois les mêmes mesures, insuffisantes et à destination d'une partie seulement des personnels (les plus pauvres et/ou en début de carrière), qu'elle apparaîtra sur nos bulletins de salaire. Le budget 2024 annoncé laisse augurer que pour le gouvernement cette revalorisation qualifiée d'historique est terminée. Ce n'est pas ainsi que nos métiers vont devenir attractifs.

Ce n'est pas non plus avec le pacte que les concours feront le plein de candidats. Les professeurs qui ont signé ce pacte sont bien souvent pris à la gorge et ont besoin d'argent. A défaut de réelle revalorisation, ils ont donc choisi de travailler plus pour gagner plus, ou plutôt perdre moins. Parmi les missions du pacte, ils sont incités à choisir en priorité les RCD (remplacements de courte durée) pour permettre au président de la République et au ministre de l'Éducation nationale de ne pas perdre toute crédibilité, eux qui ont annoncé que chaque heure de cours non assurée serait remplacée. Tous autour de cette table, nous savons que les absences pour maladie chez les enseignants sont moins importantes que dans les autres secteurs d'activité, Fonction publique ou privé. Le SNALC apprécierait qu'un jour notre ministre le dise haut et fort, lui qui fait des annonces régulièrement dans les médias.

Restent toutes les autres heures de cours « perdues » à remplacer. Depuis des décennies, les inspecteurs, les chefs d'établissements poussent les professeurs à organiser des sorties, des voyages, dans l'intérêt des élèves. On semble aujourd'hui découvrir que personne, pas même les professeurs, n'a le don d'ubiquité. Et on prétend demander à ceux qui ne comptent par leur temps pour organiser tout ça, de trouver des remplaçants. Le SNALC n'est pas d'accord : ce sont les chefs d'établissement qui autorisent ces sorties et ces voyages. C'est à eux de trouver des remplaçants, si, désormais, chaque heure de cours doit être remplacée. Le SNALC conseille aux collègues de ne pas signer les chartes qu'on voit fleurir ici ou là, qui prétendent les contraindre à faire un travail qu'ils n'ont pas à faire. Pour autant nous sommes sensibles à la pression qui pèse sur les chefs d'établissement. Mais cette pression n'a pas à être reportée sur

les professeurs, assortie d'un chantage à l'annulation des sorties. Les professeurs n'ont pas à faire double travail. Tous n'ont pas signé le pacte. Les TZR et contractuels CDisés qui sont en poste à l'année sur une quotité inférieure à leurs ORS font le complément de leur service dans leur établissement de rattachement (ils font du soutien, de l'AP, de l'aide aux devoirs etc.). Ils n'ont pas à servir de bouche-trous. Ils ne sont pas taillables et corvéables à merci, obligés de guetter sur l'ENT les heures qu'on leur ajoute dès qu'il manque un adulte devant une classe.

Certes, un professeur est capable de prendre en charge une classe qu'il ne connaît pas, ponctuellement. Cela ne veut pas dire que c'est quelque chose qu'il est possible de faire en continu. Faire cours, enseigner, c'est un travail qui s'inscrit dans une progression, qui demande de connaître les élèves qui sont en face de soi, pour que ce soit le plus profitable. Et le SNALC rappelle que le ministère lui-même considère que les professeurs travaillent environ 43 heures par semaine. Ce n'est pas pour rien que nous bénéficions des vacances des élèves. Nous en avons besoin pour nous reposer et aussi pour travailler : faire des recherches, préparer nos cours et corriger nos copies.

Obliger les enseignants à se former en dehors du temps scolaire, voire pendant les vacances, ne va pas non plus dans le sens d'une meilleure attractivité du métier. Après tout le travail conduit par Mme CAUCHI-BIANCHI et son équipe, le risque de voir les collègues se détourner de la formation continue est grand. Les y contraindre, comme cela est envisagé, va dégrader encore davantage leurs conditions de travail. Cela doit absolument rester sur la base du volontariat.

La deuxième priorité du ministère à l'heure actuelle est le harcèlement scolaire. Bien entendu, on ne peut laisser ce fléau se répandre dans nos établissements sans rien faire. Pour autant, avant de généraliser des pratiques telles que le dispositif pHARe, il conviendrait de les évaluer. Pour le SNALC, pHARe fonctionne surtout quand le harcèlement n'est pas trop important et que les élèves ouvrent les yeux sur leur comportement. Pour d'autres élèves, c'est inefficace.

Pour le SNALC, il est souhaitable, qu'à tous les niveaux, notre institution se rende compte que sa manière de traiter les personnels est perfectible et que la maltraitance, voire le harcèlement, ne sont pas dignes de notre pays. Les pressions exercées pour le RCD et les formations contre le harcèlement sont en train d'épuiser les personnels de direction et les professeurs. Que gagnera l'Éducation nationale à pousser des personnels au burn-out ?

L'exemple du rectorat de Versailles a mis au jour l'existence de pratiques non-bienveillantes de la part de l'institution envers les parents d'élèves mais aussi les personnels. Sans aller jusqu'à ce genre de pratiques dans notre académie, le fait qu'il manque aussi des personnels dans les DSDEN et au rectorat a pour conséquence des retards dans le traitement des dossiers qui peuvent avoir de graves répercussions sur les personnels. Les RH de proximité sont en sous-effectif au rectorat. Les gestionnaires de disciplines du 2<sup>nd</sup> degré sont moins nombreux pour s'occuper des personnels. Certains n'ont pas le temps de répondre aux mails qu'ils reçoivent. Eux-aussi sont sous pression. Les conditions de travail des personnels administratifs ne sont pas plus sereines que celles des autres personnels. Des professeurs contractuels, par exemple, font remonter qu'ils regrettent le départ de Mme CARUSO, qui réussissait à faire en sorte qu'ils

soient payés en septembre. Cette année, ils devront attendre octobre et se contenter d'une avance sur salaire.

Hier, les AESH étaient appelés à se mettre en grève par une large intersyndicale. Ils sont indispensables pour que la politique d'inclusion de notre pays ne s'effondre pas. Pourtant ils sont obligés de se battre pour leurs salaires et pour leurs conditions de travail. Le SNALC revendique un véritable statut de catégorie B pour les AESH, une augmentation significative de leurs rémunérations, l'abandon des PIAL et l'abandon du projet de fusion AED et AESH en ARE. Le SNALC demande aussi à notre ministère de revoir sa politique de l'inclusion. Telle qu'elle existe à l'heure actuelle, cette politique n'est satisfaisante ni pour les personnels, ni pour les autres élèves, ni même pour les élèves en situation de handicap et leur famille.

Sur un plan pratique, serait-il possible de revenir à l'utilisation des adresses électroniques professionnelles pour tout ce qui concerne la FSSSCTA ? En outre, nous sommes conscients que ce début d'année est particulièrement tendu, mais si l'on pouvait garder des délais un peu plus raisonnables pour permettre à tous d'intervenir quand ils sont sollicités, ce serait appréciable. En effet, on n'a guère le temps de se retourner quand on reçoit le vendredi 15 septembre à 14h43 un message demandant si on veut ajouter des points à l'ordre du jour de cette instance, message qui précise que tout doit remonter pour le lundi suivant à 8h du matin.